**Incubateur de l’ UNFPA pour la lutte contre les MGF : Appel aux idées et solutions innovantes**

**Contexte**

[Les mutilations génitales féminines (MGF)](https://www.unfpa.org/female-genital-mutilation) sont une violation des droits humains. Les MGF continuent d’impacter la vie de millions de femmes et de filles à travers le monde, particulièrement sur le continent africain. Dans le monde, près de 200 millions de femmes et de filles actuellement en vie ont subi diverses formes de MGF. Selon les estimations et les tendances actuelles, 68 millions de femmes et de filles s’ajouteront au nombre de victimes de l’excision d’ici 2030.

Les MGF sont une norme sociale et culturelle profondément ancrée dans plusieurs communautés. Les hémorragies, les infections, les fistules et les complications lors de l’accouchement font partie des conséquences graves des MGF sur la santé sexuelle et reproductive de nombreuses femmes et filles. Des données récentes de l’OMS, de l’UNICEF, de l’ UNFPA et de la Banque mondiale révèlent que la plupart des pays à forte prévalence de MGF ont également des taux de mortalité maternelle élevés. On ne saurait trop insister sur les répercussions psychologiques des MGF et autres pratiques néfastes à l’encontre des femmes et des filles. La dignité et l’estime de soi des survivantes de ces pratiques sont affectées à long terme.

L’objectif de développement durable visant à éradiquer cette pratique à l’horizon 2030 nécessite un redoublement des efforts accompagnés d’innovations fondées sur des preuves. Le secrétaire général de l’ONU a récemment encouragé le public à « être courageux, révolutionnaire et…changer la donne… car sans innovations, nous ne pouvons pas relever les défis de nos jours… nous pouvons faire les choses différemment… Il est temps de faire du raisonnement innovant la nouvelle norme ». Ce principe directeur constitue la base d’une réflexion novatrice visant à catalyser nos efforts en vue de parvenir à éradiquer la violence et les pratiques néfastes à l’égard des femmes et des filles.

**Appel aux innovations**

L’ UNFPA prend l’éradication des MGF et autres pratiques néfastes très au sérieux. L’UNFPA a mené des interventions pour prévenir leur apparition. Le Programme conjoint UNFPA-UNICEF d’éradication des MGF est le plus grand en son genre visant à mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes et promouvoir les droits, la santé et le bien-être des filles et des femmes. Le programme a suscité un mouvement mondial en faveur de l’éradication des MGF tout en démontrant une capacité inégalée à provoquer des changements aux niveaux régional, sous-régional, national et communautaire.

Grâce au soutien financier du programme régional africain de l’initiative Spotlight (SIARP), l’ UNFPA invite **les jeunes, en particulier les adolescentes** à soumettre **des idées et des solutions innovantes** qui permettront de **mettre fin et de prévenir les MGF dans les communautés à travers l’Afrique**. Nous vous encourageons à nous faire part de vos idées audacieuses y compris des idées potentiellement commercialisables, qui peuvent réellement contribuer à éliminer la violence basée sur le genre et les MGF au sein des communautés. Nous acceptons les idées et les solutions dans les domaines suivants :

* **Renforcer les capacités et les compétences des filles et des communautés pour favoriser le changement**
* Habiliter les filles à mener la lutte contre les MGF ;
* Renforcer les compétences des filles et des jeunes femmes dans les domaines de l’ alphabétisation et du numérique
* Utiliser le pouvoir de la narration (toutes formes de médias numériques) afin de prévenir et combattre les MGF, et habiliter les filles et les jeunes femmes.
* **Changer les normes sociales, culturelles qui favorisent les MGF**
* Améliorer la prise de décisions des familles en faveur des filles ;
* Impliquer les hommes et les garçons dans les efforts d’éradication des MGF ;
* Accroitre la mobilisation des communautés et l’implication des chefs religieux et traditionnels dans les efforts d’éradication des MGF ;
* Accroitre l’implication des organisations de jeunes et de femmes dans les efforts d’éradication des MGF ;
* Donner aux survivantes des MGF les moyens de se réhabiliter et d’utiliser leur expérience pour mener et orienter le plaidoyer visant à changer les normes sociales néfastes ;
* Créer une véritable collaboration avec les chefs culturels et les anciens sur les rites de passage alternatifs (RPA) ;
* Intensifier les campagnes multimédias (notamment les médias émergents) autour des normes sociales au sein des communautés pratiquant les MGF dans le but d’éradiquer les MGF ;
* Établir un système de récompense pour les communautés qui luttent contre les MGF.
* **Accroitre l’accès par les victimes de MGF aux services médicaux, sociaux et juridiques**
* Emploi de solutions technologiques (ex : applications mobiles) pour partager des informations et accéder aux services ;
* Améliorer les services de soins de santé axés sur les survivants afin de répondre aux besoins des filles et des femmes et éradiquer les MGF :
  1. Orientations et liens de qualité entre les services, la santé, l’éducation, la police, la justice, les services sociaux, les abris et le soutien psychosocial ;
  2. Qualité/préparation des services — pour prévenir, répondre et atténuer les conséquences des MGF (aborder la médicalisation des MGF).
* Intégrer la santé et les droits sexuels et reproductifs et d’autres services dans les plans de riposte (ex. réponse aux effets de la Covid-19 sur les efforts de prévention des MGF dans les communautés).
* **Améliorer les systèmes de collecte, d’analyse, de coordination et de partage des données (nous encourageons l’usage de la technologie)**
* Coordonner la collecte et le partage des données sur les MGF entre acteurs (centre de santé, services sociaux, police) pour une meilleure prestation de services ;
* Utiliser la technologie pour une collecte plus complète, un meilleur traitement et une large diffusion de données. Établir des plateformes de données à temps réel afin d’orienter les interventions préventives et la riposte aux MGF ;
* Utiliser les technologies numériques émergentes pour cartographier ou localiser les points de prestation de services de prévention et de soins, les prestataires, les communautés ayant abandonné publiquement les pratiques de MGF ;
* Établir des systèmes adaptatifs (contextuels, enjeux communautaires) pour évaluer l’impact des MGF sur les communautés et les économies ;
* Inclusion d’indicateurs de MGF dans le Système national de gestion des informations sur la santé afin d’institutionnaliser la collecte par le personnel soignant des données sur les MGF dans les établissements de soins de santé primaires ;
* Renforcement des capacités du personnel soignant en tant qu’équipe capable de surveiller et de suivre les filles et femmes enceintes qui courent des risques de MGF ;
* Établir des systèmes de surveillance au niveau local suite à une déclaration publique d’abandon des pratiques de MGF afin de maintenir l’élan collectif dans ce sens.
* **Prévention des MGF transfrontalières (lorsque les tuteurs font passer les filles de l’autre côté de la frontière vers des pays où les lois sont moins ou pas du tout punitives — en particulier dans les communautés frontalières des zones endémiques).**
* Améliorer les services de prévention et de réponse aux MGF au sein des départements/institutions gouvernementales en collaboration avec les différentes organisations de la société civile, les organisations de défense des droits des femmes et les autres communautés pratiquant les MGF.
* Améliorer le partenariat et la collaboration entre les pays, notamment entre les principaux organismes gouvernementaux et les forces de l’ordre, particulièrement dans les zones frontalières.
* **Améliorer l’environnement juridique) pour mieux lutter contre les MGF**
* Favoriser la collaboration entre les agences gouvernementales et la sensibilisation des communautés cibles (éducation, santé, système judiciaire, police, etc.) pour prévenir et protéger les filles contre les MGF ;
* Sensibilisation aux lois, politiques et institutions existantes pour soutenir la prévention des MGF, en particulier au sein des communautés pratiquant les MGF, y compris les MGF transfrontalières.
* Répondre aux MGF dans les contextes humanitaires  **(cliquez sur le lien pour plus d’informations)**
* Renforcement des capacités des partenaires au développement en matière de lutte contre les MGF ;
* Assurer la visibilité de l’impact des MGF dans les contextes humanitaires et fragiles ;
* Intégrer les services de prévention et de réponse aux MGF dans les contextes humanitaires et fragiles. Assurer la qualité de l’orientation des victimes de MGF vers des services médicaux adéquats dans les contextes fragiles/humanitaires ;
* Renforcer les capacités des acteurs humanitaires et des prestataires de services en matière de MGF.

**Quel serait votre rôle ?**

Dix équipes d’innovateurs seront sélectionnées pour participer à **un camp de formation personnalisée d’une semaine « Bootcamp’’ (octobre-novembre 2021)**. Deux équipes seront retenues à l’issue d’une « présentation des solutions ». Les deux équipes auront accès à des **fonds de démarrage (jusqu’à 50 000 dollars en tout)** pour concevoir, prototyper rapidement et tester le potentiel de leur solution proposée pendant une **incubation de six mois** sous la direction d’un centre d’innovation africain crédible et reconnu.

Les innovateurs retenus devront suivre toutes les phases du programme, qui comprendra un camp de formation, des événements virtuels de présentation, une présentation en direct lors d’un événement international identifié sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, et une incubation de six mois.

Les innovateurs devront soumettre une candidature via ce [LIEN](https://bit.ly/HackLab_Form_FR). La date butoir des soumissions est fixée au **10 octobre 2021.**

Pendant l’incubation, les innovateurs sélectionnés pourront bénéficier de l’accompagnement de spécialistes en la matière et d’experts du secteur en matière d’innovation, de réflexion sur le design, de méthodes de démarrage allégées, de développement commercial, de technologies de pointe, de chaîne d’approvisionnement et de logistique, ainsi que d’autres domaines pertinents, afin de compléter et d’accroître le potentiel de leur travail.

**Admissibilité**

* Les idées doivent être innovantes et répondre à l’un des axes prioritaires identifiés dans l’Appel.
* Les idées peuvent provenir de (jeunes) individus représentant des entreprises sociales ou des organisations à but non lucratif telles que les institutions académiques et de recherche.
* Être basé dans un pays où l’ UNFPA mène des programmes en [Afrique centrale et de l’Ouest](https://wcaro.unfpa.org/en/west-and-central-africa-glance), Afrique de l’ Est et australe, en [Égypte](https://egypt.unfpa.org/), au [Soudan](https://sudan.unfpa.org/), à [Djibouti](https://djibouti.unfpa.org/), en [Somalie](https://somalia.unfpa.org/) ou des [pays dans lesquels les MGF sont endémiques.](https://www.unfpa.org/data/dashboard/fgm)
* L’âge maximum des innovateurs est fixé à 35 ans (suivant la définition des jeunes par l’Union africaine). Les femmes et les filles sont vivement encouragées à postuler.
* Les équipes innovantes ne peuvent pas se faire représenter par plus de trois (3) membres. Il est prévu que les membres représentants pourront partager les connaissances avec leurs collègues.
* Les équipes innovantes doivent maintenir un esprit de croissance et d’apprentissage, y compris une volonté de changer et de s’adapter. Lire les [principes des Nations unies en matière d’innovation](https://docs.google.com/document/d/12_9ozqyQjRWpB3HUwRqciD5QNEfd7TIPc-slsRJPqRg/edit).
* Les équipes innovantes doivent être disponibles pendant au moins six mois d’incubation sous la direction d’un partenaire identifié par l’ UNFPA et ses associés.
* Accepter de combiner son innovation avec d’autres sur recommandation des partenaires conseillers aux entreprises.
* Accepter de présenter son innovation à travers des plateformes de communication qui seront déterminées par l’ UNFPA .

**Dépôt de dossiers de candidature**

Les innovateurs qualifiés doivent soumettre leur solution innovante en utilisant ce [**LIEN**](https://bit.ly/HackLab_Form_FR)**.** Répondez de manière brève, claire et précise (respectez le nombre limité de caractères) en anglais, en français ou en portugais. La date limite des soumissions est fixée au **10 October 2021**

L’ UNFPA ESARO organisera une série de webinaires pour fournir des informations supplémentaires aux innovateurs intéressés. Suivez nos comptes dans les réseaux sociaux pour plus de détails. Vous pouvez également soumettre vos questions à [esaro.innovation@unfpa.org](mailto:esaro.innovation@unfpa.org) jusqu’à 10 jours après la publication de cet appel.